

## En bref

Ce mois-ci la lettre d'information vous présente les éléments financiers à fournir lors de l'immatriculation ou de la mise à jour annuelle de votre copropriété. En complément, vous pouvez consulter la fiche mémo « [Les données pour les démarches sur le registre](#) ».

**471 002**  
**copropriétés**  
**immatriculées\***

\*Données du 25/03/2021

## L'actu

La refonte ergonomique est arrivée ! Une question ? Rendez-vous dans la rubrique [Aide et contact](#). Elle contient une liste des questions les plus fréquentes, le répertoire des fiches mémos et tutoriels vidéos et une barre de recherche pour trouver la réponse à toutes vos questions. et contact du registre.

## Zoom sur les éléments financiers

Données demandées dans le formulaire	Aide pour remplir le formulaire	
Premier exercice comptable	<ul style="list-style-type: none"> <li>« <b>Oui</b> » : l'assemblée générale approuvant les comptes du 1<sup>er</sup> exercice comptable n'a pas encore été tenue</li> <li>« <b>Non</b> » : l'assemblée générale approuvant les comptes du 1<sup>er</sup> exercice comptable a déjà eu lieu</li> </ul>	
Dates de début et de fin de l'exercice comptable	Dates de l'exercice comptable clos. <ul style="list-style-type: none"> <li>L'exercice comptable <b>couvre une période de 12 mois</b> (sauf pour le premier exercice comptable éventuellement)</li> <li>La durée d'un exercice comptable <b>ne peut excéder 18 mois</b></li> </ul>	
Date de l'assemblée générale approuvant les comptes	Date de l'assemblée générale qui a validé l'exercice clos	
Données demandées dans le formulaire	Aide pour remplir le formulaire	Illustration
Charges pour opérations courantes de l'exercice clos	Somme <b>des comptes 60 à 64</b> de l'annexe comptable n°2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achats de matières première et fournitures : eau, électricité, chauffage...</li> <li>Services extérieurs : nettoyage, locations, contrats de maintenance, petites réparations, primes d'assurances, entretien des parties communes, visite annuelle de l'ascenseur...</li> <li>Frais d'administration : rémunération du syndic et honoraires</li> <li>Impôts et taxes</li> <li>Frais de personnel : salaire du gardien, salaire des employés de la copropriété</li> </ul>
Charges pour travaux et opérations exceptionnelles de l'exercice clos	Somme <b>des comptes 661 à 68</b> de l'annexe comptable n°2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remboursement d'annuités d'emprunt</li> <li>Travaux : dégât des eaux, travaux de peinture, plomberie</li> <li>Pertes sur créances : dette considérée comme perdue qui ne sera jamais récupérée par le syndic</li> <li>Charges exceptionnelles : gros travaux d'entretien et d'amélioration de l'immeuble, ravalement de façade, réparation d'ascenseur...</li> <li>Autres créances</li> </ul>
Montant des dettes fournisseurs, rémunérations et autres	Montant des factures non réglées, des rémunérations dues et non versées et des autres dettes du syndicat de copropriétaires ( <b>compte 401 et des comptes 42 à 44</b> ), figurant dans l'annexe 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dettes fournisseurs : factures non réglées</li> <li>Autres dettes : par exemple, rémunérations non versées</li> </ul>
Montant des sommes restant dues par les copropriétaires	Somme des impayés de charge constatés à la fin de l'exercice	
Nombre de copropriétaires débiteurs de plus de 300 €	Nombre de copropriétaires en situation d'impayés de plus de 300 € à la fin de l'exercice	
Montant du fonds de travaux	Montant appelé du fonds de travaux correspondant <b>au compte 105</b>	
Présence d'un gardien ou d'autres personnels employés par le syndicat de copropriétaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>« <b>Oui</b> » : Votre syndicat de copropriétaires emploie au moins un personne</li> <li>« <b>Non</b> » : Votre syndicat de copropriétaires n'emploie personne</li> </ul> Remarque : la présence d'un gardien rend obligatoire, sur le premier onglet, la saisie du numéro SIRET du syndicat de copropriétaire	

## Les liens utiles



Page d'accueil du site



S'abonner à la newsletter



Le guide utilisateur syndic



Le guide utilisateur notaire